

## La mairie de Saint-Clar informe



La mairie de Saint-Clar informe

### Marchés de plein vent

La commune de Saint-Clar a déposé, mardi, une demande de dérogation auprès de la Préfecture du Gers pour le maintien des marchés de plein vent du jeudi matin et du samedi matin. Cette demande de dérogation est toujours en instruction à la Préfecture, la réponse ne devrait pas être communiquée avant vendredi 27 mars.

La Mairie est donc contrainte d'annuler le marché du jeudi 26 mars. Monsieur le Maire a cependant obtenu une tolérance, la présence d'un seul marchand, ce qui permet de ne pas rentrer dans la réglementation des marchés de plein vent. La Mairie a donc décidé de proposer au seul producteur de Saint-Clar, Joëlle Ternier, de venir exposer avec ses légumes jeudi 26 mars.

Si la Mairie obtient la dérogation d'ici vendredi, les marchés suivants des jeudis et samedis auront bien lieu, sinon seul le stand de Joëlle Ternier sera présent jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.